

À RETOURNER AU PLUS TARD :
Le 1^{er} octobre 2026 pour être admissible au programme

Informations sur le demandeur* :

Nom complet			
Nom complet			
Adresse Civique		Code postal	
Ville		Province	
Téléphone		Cellulaire	
Courriel			

*Inscrire le nom du ou des propriétaires tel qu'il est inscrit au compte de taxes municipales.

Adresse où seront effectués les travaux :

À la suite de la constatation par la Municipalité de la non-conformité de mon (notre) installation septique ou l'absence d'une installation septique, je désire (nous désirons) bénéficier du financement qui pourra être offert par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur par le biais du règlement d'emprunt relatif au programme de mise aux normes des installations septiques à la suite de son entrée en vigueur. Il est entendu que le taux d'intérêt ne sera connu que lors dudit financement du règlement d'emprunt.

L'aide financière demandée s'élève à : \$ (incluant les taxes).

Maximum admissible de 30,000 \$ incluant les taxes.

Je joins à la présente demande, les documents suivants :

- Documents réalisés par un professionnel reconnu et requis en vertu de la section II du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, Q-2, r. 22);
- Estimé produit par l'entrepreneur retenu pour l'exécution des travaux détaillant l'ensemble des frais admissibles;
- Formulaire de demande de permis rempli en bonne et due forme;

En signant le présent formulaire, je soussigné _____ (nom du demandeur en lettres moulées) reconnais que :

- ✓ L'aide financière est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif au présent Programme, soit son adoption, son approbation par les personnes habiles à voter et l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- ✓ L'aide financière bénéficie à l'immeuble et non à son propriétaire (ses propriétaires);
- ✓ Le montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur mon (notre) immeuble, de sorte qu'en cas de vente, le solde devra être payé par l'acquéreur;
- ✓ Les conditions de financement ne seront connues qu'une fois que le règlement sera financé; il sera alors possible de me (nous) désister du Programme en remboursant à la Municipalité la totalité de l'aide financière déjà octroyée;
- ✓ Si le règlement d'emprunt n'entre pas en vigueur, le Programme devient caduc mais il demeure ma (notre) responsabilité d'effectuer les travaux nécessaires afin d'être conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Retour du formulaire dûment signé et initialisé avec les documents joints :

Par la poste ou dépôt en personne

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

Par courriel avec signatures manuscrites

Direction générale
Madame Isabelle Arcoite
dg@sjlm.ca

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ
Demande reçue le :
Montant demandé :
Vérifiée le :
Par :
Date d'émission du permis :
Numéro du permis :
Responsable de l'émission du permis :
Date de confirmation d'admissibilité :
Responsable de la confirmation d'admissibilité :
Montant admissible :
Date de production du chèque :
Montant total :
Numéro du chèque :
Numéro de matricule :